**2de – HISTOIRE (11),L’affirmation de l’autorité de l’État en France du XVIe siècle à la Régence (1715)**

L’affirmation de l’Etat dans le royaume de France a commencée au Moyen Age, notamment au cours de la guerre de Cent Ans (XIIIème-XVème siècles) qui a conduit à la création d’une armée permanente financée par un impôt collecté par une administration organisée. Comment se poursuit-elle à l’époque moderne ?

**\* \* \***

**François 1er (1515-1547) modernise l’administration, la collecte des impôts et le système judiciaire.** Le roi s’entoure d’un chancelier et de conseillers. Ces personnages constituent la base d’une administration solide qui renforce la pouvoir du roi sur la noblesse. Les taxes collectées par le royaume (impôts, achat de charges ou de fonctions qui octroient le titre de noble, contributions des villes) sont centralisées dans le Trésor de l’épargne administré par le contrôleur général des finances. Le découpage du royaume en seize généralités permet un travail plus rigoureux. François 1er promulgue en 1539 **l’ordonnance de Villers-Cotterêts**. Cette loi oblige les prêtres à enregistrer scrupuleusement toutes les naissances sur les registres paroissiaux. Les actes (mariages, ventes) garantis par des juges ou des notaires sont établis, en français et non pus en latin, à partir de ces registres qui constituent la base de l’état civil en France. L’ordonnance de Villers-Cotterêts promeut l’usage du français dans un royaume où le latin est assez mal maîtrisé et dans lequel les langues régionales sont très nombreuses. Cette loi contribue à uniformiser les pratiques administratives et judiciaires et permet d’affermir l’autorité du roi. On parle de **centralisation** pour désigner l’affirmation de l’Etat, un acteur politique qui détient l’ensemble des pouvoirs de décision dans tous les domaines. Depuis les demeures royales du bassin parisien et de la vallée de la Loire, le roi et ses conseillers administrent **un domaine qui s’agrandit** (guerres, mariages, héritages). La prospérité du royaume permet à François 1er de financer les artistes et les architectes capables de magnifier la puissance de la monarchie.

**La réforme protestante** initiée en Allemagne se diffuse en France à partir de 1520. Elle séduit une partie de la noblesse, y compris dans l’entourage du roi. Les élites catholiques et protestantes instrumentalisent leurs oppositions religieuses et entraînent le royaume dans des **guerres de Religion**. Ces troubles sapent l’autorité du roi et nuisent à la stabilité du royaume. A la mort du roi Henri III, la couronne revient à son cousin Henri de Navarre, de confession protestante. Sous le nom d’Henri IV (1589-1610) il est reconnu comme souverain légitime après s’être converti au catholicisme. **L’édit de Nantes** promulgué en 1598 ordonne que la religion catholique soit « paisiblement et librement exercée » (art.3). Il permet aussi aux protestants de vivre dans le royaume « sans être enquis, vexés, molestés » (art.6). Il instaure un régime de tolérance et fait d’Henri IV le garant de la stabilité du royaume.

**\***

**Louis XIV (1661-1715)** révoque l’édit de Nantes en 1685 et oblige les protestants à se convertir ou à fuir. Ce roi a étoffé l’administration (personnel chargé de préparer les dossiers suivis par les différents conseillers, intendants représentants le roi en province) mais a limité le pouvoir des ministres, du chancelier et des membres de la famille royale. Les institutions féodales (parlements, assemblées des élites urbaines et aristocratiques) sont exclues de la prise de décision. Le roi souhaite exercer une autorité sans partage. Nul ne peut désormais discuter ou contrôler un pouvoir qui se prétend de droit divin. Il s’oppose à tout ce qui peut être considéré comme des divisions religieuses. Louis XIV est **un roi absolu**, un roi délié des lois, un roi dont le pouvoir ne connait pas de limite.

La défense du royaume (citadelles de Vauban) et les guerres menées par le roi nécessitent des moyens considérables. Louis XIV s’appuie tout de même sur **Colbert, le contrôleur général des finances**. Ce dernier s’occupe **du budget mais aussi de la politique industrielle et commerciale** : de nouvelles taxes sont créées (capitation), des barrières douanières protègent les produis fabriqués dans les manufactures royales, des comptoirs coloniaux sont intégrés au royaume. Les compagnies de commerce importent les marchandises qui manquent à la métropole et exportent les produits fabriqués en France. Louis XIV dirige les opérations militaires depuis **Versailles**, un château construit à la gloire du « roi soleil ». Dans ce palais où tous les arts sont convoqués pour célébrer sa gloire, le roi a réussi à sédentariser l’aristocratie et à la discipliner.

**\* \* \***

La centralisation du royaume et l’essor de l’absolutisme triomphant en France aux XVIème-XVIIème siècles a crispé des pans entiers de la société. Les crises et les contestations ont été nombreuses.

© **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2019)